



## HOTTON

**Le dimanche 21 août 2016**

### **8<sup>ème</sup> Mémorial Gilbert Letêcheur : Interclub Elites s/c & Espoirs Coupe de Belgique**

L'épreuve dénommée 8<sup>ème</sup> Mémorial Gilbert Letêcheur est organisée par le Club Cycliste Famenne Ardenne et le Royal Vélo Club les Gais Wallons d'Emptinne.

**Directeur de course :** Robert BAY rue de la Cardamine 28 à 6900 Marche-en-Famenne  
Tél 084/32 27 23 – Gsm 0474/29 04 47 – mail : [robbay@outlook.com](mailto:robbay@outlook.com)

**En collaboration avec la ville de Hotton représentée par son Bourgmestre Monsieur Jacques Chaplier.**

#### **Comité d'organisation**

<b>Président Club Cycliste Famenne Ardenne</b>	Robert BAY
<b>Président RVCGW Emptinne</b>	François GERARD
<b>Secrétaire et sécurité course</b>	Robert BAY
<b>Trésorière</b>	Nicole DOPPAGNE
<b>Responsables restauration et buvette</b>	Geoffrey BAY
<b>Responsable ligne d'arrivée</b>	Maurice DEWILDE
<b>Responsables podium</b>	Michaël BAY
<b>Photographe</b>	Joël DELVAUX

## Officiels

**Président du jury**

**Juge à l'arrivée**

**Commissaire 2**

**Commissaire 3**

**Commissaire 4**

**Commissaire moto 1**

**Commissaire moto 2**

**Commissaire résultats**

CRASSET Guy

FINCK Daniel

TONGLET Bernard

WILLEMS Cédric

GERARD François

FLEMAL Jacques

YPPERSIEL Christian

GOULEM Pol

**Commissaire GPM**

**Commissaire Rush**

PELLEAU Jean-Yves

BOUILLOT Christian

**Pilote moto 1**

**Pilote moto 2**

PIRLOT Michel

PLOMB Rudy

**Médecin de la course**

**Ambulance**

**Infirmière**

**Docteur ROUSSEAUX Pierre**

AMS Sorinnes

BAY Sandrine

**Speaker Radio Tour**

**Opérateur Télécom**

**Speaker course**

**Photo Finish**

**Télécom**

HAVELANGE Freddy

NINANE Jacques

BOUILLOT Christian

Radio Tour 2 **Fréquence 160.10625**

**Voiture drapeau rouge 1**

**Voiture drapeau rouge 2**

**Voiture drapeau vert**

VANDERVEKEN Henri

THOMAS Julien

**Centre hospitalier**

Hôpital Princesse Paola

Rue du Vivier 24

6900 Marche-en-Famenne

**Tél 084/21 91 11**

## **Guide technique**

### **Article 1 : Organisation**

Le 8<sup>ème</sup> Mémorial Gilbert LETECHEUR est organisé par le Club Cycliste Famenne Ardenne en association avec le Royal Vélo Club Les Gais Wallons d'Emptinne et se dispute sous les règlements de la RLVB. L'épreuve classée 1.12 IC Coupe de Belgique se déroulera le dimanche 21 août 2016 au départ de Hotton (Belgique) pour une arrivée à Hotton (Belgique), 1 grand circuit de 109 km 200 et 4 circuits locaux de 10 km 300 soit 149 km 400.

### **Article 2 : Participation**

L'inscription à l'épreuve se fait suivant le point 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site [belgiancycling.be](http://belgiancycling.be), avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de la course. Le règlement de la Lotto – Coupe de Belgique se trouve sur le site internet [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be).

### **Article 3 : Permanence**

La permanence de départ se tient le dimanche 21 août à la salle de gymnastique du centre sportif de Hotton à 6990 Hotton. Le retrait des dossards, par les responsables d'équipes, se fait à la permanence le dimanche 21 août de 09hr00 à 10hr50. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 11 hr 00 à la salle de gymnastique du centre sportif de Hotton.

### **Article 4 : Radio-Tour**

Les informations courses sont émises : radio tour 2 Fréquence 160.10625. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

### **Article 5 : Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures.

La voiture neutre n°1 sera assurée par Daniel LACROIX

La voiture neutre n°2 sera assurée par Jean-Marie MAECK

### **Article 6 : Sécurité**

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course, les officiels et par la Police.

Les photographes, de presse, à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

### **Article 7 : Contrôle de départ**

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 21 août 2016 pendant la présentation des coureurs entre 11 hr 45 et 12 hr 45 au podium sur le parking du centre sportif de Hotton. Le double dossard est obligatoire. La signature des coureurs se fait **par équipe** et ce à la demande de l'organisateur.

### **Article 8 : Classements**

Les classements seront établis, suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à la salle de gymnastique du centre sportif de Hotton.

### **Article 9 : Classements des Monts**

Sous la responsabilité du commissaire moto  
9 GPM répertoriés sur l'itinéraire de la course

- Points attribués : 5 - 3 - 1
- Prix GPM : 100 €(50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de 1<sup>ère</sup> place aux GPM et ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

Les prix seront remis aux coureurs, sur le podium, immédiatement après l'arrivée.

### **Article 10 : Classements des Rushs**

Sous la responsabilité du commissaire moto  
3 rushs répertoriés sur l'itinéraire de la course.

- Points attribués : 5 - 3 - 1
- Prix Rushs : 100 €(50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de 1<sup>ère</sup> place aux RUSHS et ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

Les prix seront remis aux coureurs, sur le podium, immédiatement après l'arrivée.

### **Article 11 : Contrôle antidopage**

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage se tiendra au cabinet médical rue des Ecoles 28 à Hotton.

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement, s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

### **Article 12 : Service médical**

Une ambulance de la société AMS, gsm 0470/86 02 30, suivra l'épreuve pendant toute la course. Le médecin de la course est le docteur Pierre ROUSSEAUX. Madame Sandrine BAY est l'infirmière de service à la ligne d'arrivée.

### **Article 13 : Protocole**

Le vainqueur sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Monts, le vainqueur du prix des Rushs, le leader de la LOTTO Coupe de Belgique et le leader du classement individuel des Espoirs doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

**Article 14 : Communication en course (oreillettes)**

L'utilisation, des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance, par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve, est interdite.

**Article 15 : Flèches de direction**

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et ou des suiveurs.

**Article 16 : Parkings**

Le parking des officiels, de la presse et des invités est situé derrière la Maison Communale de Hotton. Le parking, des directeurs techniques, est situé dans la rue des Vergers à Hotton.

**Article 17 : Réclamation**

Toute réclamation, concernant un fait ou une décision intervenue durant la course, est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations, contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement, doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

**Article 18 : Liste des prix individuels et interclubs**Elite 1.12 – IC Nat – CDB/BVB – Individuel

**1500 €25 prix** 260 200 150 125 100 75 60 50 40 40 30 30 30 30 30 30 30 30 30 20 20 20 20

Elite 1.12 – IC Nat – CDB /BVB – Interclubs

**500 €10 prix** 120 90 75 60 50 30 30 15 15 15

**Article 19 : Pénalités**

Le barème des pénalités de l'UCI et de la RLVB sont les seuls applicables.

**Article 20 : Ravitaillement et zone verte**

Zone de ravitaillement : - au km 50 jusqu'au km 139 depuis la voiture du directeur technique.  
- fixe après le 4<sup>ème</sup> GPM entre Hodister et 4 Bras de Gênes au km 76

**Une zone verte, avec des poubelles, sera mise à la disposition des coureurs pour qu'ils puissent jeter leurs déchets. Elle est située dans la ligne droite, rue des Ecoles à Hotton**

**Article 21 : Délais d'arrivée**

Les coureurs, qui auront un retard de plus de 5 minutes sur le peloton, seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8%, du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement. Le délai pourra être augmenté, en cas de circonstance exceptionnelle, par le collège des commissaires en consultation avec le directeur de course.

**Article 22 : Départ et arrivée**

Départ officiel : 12 hr 58 rue des Ecoles à Hotton.

Départ officiel : 13 hr 00 rue Emile Parfonry à Hotton.

Arrivée : Elle sera jugée rue des Ecoles à Hotton vers 17 hr 00.

**Article 23 : Sécurité course**

- Drapeau rouge 1 : Henri Vanderveken gsm 0477/22 83 07
- Drapeau rouge 2 : Julien Thomas
- Drapeau vert camion balai :
- Motards signaleurs : 10

**Article 24 : Cérémonies protocolaires**

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Le premier du classement GPM
- Le premier du classement RUSH
- Le leader du classement de la Lotto - Coupe de Belgique
- Le leader au classement du meilleur jeune de la Lotto - Coupe de Belgique

Les coureurs sont tenus de se présenter au podium, au maximum 10 minutes après la fin de l'épreuve, pour la cérémonie protocolaire.

**Article 25 : Liste des équipes engagées****Clubs retenus Lotto – Coupe de Belgique Elites s/c et U23 2016**

- 1 Royal Antwerp Bicycle Club
- 2 Smart Photo C.T.
- 3 WSC Hand in Hand Baal
- 4 Vérandas Willems – Toitures Crabbe – CC Chevigny
- 5 Royal Cureghem Sportief
- 6 Meubelen Gaverzicht – Glascentra C.T.
- 7 Sport en Moedig Genk
- 8 W.C. Steeds Vooraan Kontich
- 9 Douchy – Thalassa C.T. Oostende – Langemark
- 10 W.K. Noord – West Brabant
- 11 Van Eyck Sport Ternat
- 12 Wetterse Dakwerken – Trawobo – VDM C.T.
- 13 VP Consulting Zannata Cycling Team
- 14 Goma Dakwerken - VDBG Steenhouwerij
- 15 Dovy Keukens - FCC
- 16 Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois
- 17 KWC Heist – Zuiderkempen
- 18 Illi Bikes C.T.
- 19 Topsantiek Atom6 C.T.

20 Rock Werchter Toekomstvrienden C.T.  
21 Blancs Gilets Brabant Wallon  
22 PCT Tomacc Poperinge

**Article 26 : Equipes engagées avec une wild card**

23 Bofrost Prorace C.T.  
24 T Palm – Pôle Continental Wallon  
25 Profel United  
26 Rabobank-Pliegersport-Jan Van Arckel  
27 Wilton-Volharding  
28 Maaslandster CT

**Pour infos à tous les responsables : les n° de GSM**

Responsable podium :	Robert Bay 0474/29 04 47
Responsable restauration et buvette :	Geoffrey Bay 0470/35 04 16
Responsable trésorerie :	Nicole Doppagne 0474/88 57 33
Responsable ligne d'arrivée :	Maurice Dewilde 0485/25 24 76
Responsable course et contrôle antidoping :	Michaël Bay 042/36 34 49
Opérateur Télécom :	Michel Havelange
Radio-Tour :	Freddy Havelange
Les informations de la course sont émises :	Radio Tour 2 Fréquence 160.10625
Photo finish :	Christian Bouillot 0497/82 31 81
Résultats :	Pol Goulem
Speaker public :	Jacques Ninane
Contrôle anti-dopage :	Cabinet médical rue des Ecoles 28 Hotton
Médecin de la course :	Docteur ROUSSEAU Pierre
Service médical :	AMS Sorinnes 0470/86 02 30
Infirmière :	Sandrine Bay
Chauffeurs de la course :	Christophe Claes (Directeur de course) Vincent Vanden Driessche (Com 2) Stéphane Decamp (Com 3) Lionel Lesage (Com 4) Noël Dion (Juge arrivée) Jean-Pol Toche(Médecin)

Pour le comité organisateur

Robert BAY  
Président

## 8ème Mémorial Gilbert Letêcheur

## Elites sans contrat &amp; Espoirs

Moyenne horaire de 40 km/hr

		Dir	Signal	Police	Horaire	Km
<b>Hotton</b>	<b>Départ officiel</b>					
N 86	Maison Communale	↑	2		12hr58	
	rue Emile Parfonry	↑				
	rue d'Izegem <b>Départ officiel</b>	↑	1		<b>13hr00</b>	<b>Km 0</b>
	rue des Sarts	↑	1			
	rue de Hotton	←				
	Carrière de Marenne	→	1			
	rue de Bourdon	←	1			
<b>Marenne</b>						
rue du Centre	les Pieds dans le plat	←	1		13hr07	4,800
	rue des Goffes	←	1			
	rue de Hotton	↑	1			
	sortie du village	←				
<b>Menil Favay</b>					13hr11	7,600
rue de la Chapelle		↑				
	rue de Maffe	←				
rue de la Libération	rue du Bois	←	1			
rue de la Libération		←	1			
<b>Hotton</b>						
rue de la Libération		↑				
	Grottes de Hotton 1	↑				
	Grottes de Hotton 2	↑				
N 86	rue Emile Parfonry	→				
	rue d'Izegem	↑	1			
	rue du Batty	↑				
	N 833 rue Simon	↑				
	N 833 rue de la Vallée	↑				
	N 807 rue Haute	↑				
	rue de la Jonction	↑	1			
	rue des Vergers	↑	1		13hr16	11,200
	rue de la Scierie	↑	1			
	rue Rouge Croix	↑	1			
	rue du Levant	↑	1			
N 86	rue de Melreux	→	1			
<b>Ny</b>						
rue de Melreux	rue du Monty 1	↑				
	rue du Monty 2	↑	1			
	rue de Longchamps	←	1		13hr21	14,300
	rue de l'Espinette	↑	1			
rue du Douyet	rue des Fontaines	↑				
route d'Oppagne		↑				
	rue Sy-Fays	↑				
	rue du Corêt	→				
	chemin du Facteur	→				
	rue du 150 Anniversaire	↑	1			
<b>Oppagne</b>						
rue de Ny	rue de Ny	↑				
	rue de Ny	→	1			



	rue de Ny	↑				
	rue de Ny	←	1			
	rue de Wenin	←	1			
rue de Wenin	rue Rahier	↑				
	Le Doyard	↑	1			
	rue Soussy	↑	1			
	rue de Fisenne	↑				
N 841	rue Passage Bayard	→		13hr28	19,300	
	route d'Erezée	←				
	rue Passage Bayard	↑	1			
	rue de Marlaine	↑				
<b>Wéris</b>						
N 841	rue des Combattants	→				
rue des Combattants	rue des Dolmens	←	1			
	rue des Dolmens	→	1			
	rue de Heyd	↑	1	13hr31	21,200	
	Morville	→	1			
<b>Morville</b>						
Morville	rue du Mont	↑	1	13hr33	22,200	
	Morville	↑				
	Morville	↑				
	Morville	↑				
<b>Heyd</b>						
Morville	rétrécissement	↑				DJ
	rue de Veûle	→	1	13hr35	23,800	
rue de Veûle	rue de Veûle	→	1			
	rue de Veûle	←				
	Al Rotche Kinet	→	1			
Al Rotche Kinet	rue Pierressart	→	1			GPM 1
	rue Pierressart	→	1			
	<b>!!! descente dangereuse !!!</b>					DJ
	<b>bas de la descente</b>					DJ
<b>Fanzel</b>						
rue Pierressart	N 876 rue de l'Aisne	←		13hr42	28,000	
N 876	rue du Stockay	→	1			
rue du Stockay	rue Grande Terre	←	1			
	rue du Prangeleux	↑	1			
	rue Léopold Crépin	↑				
rue Estinale		↑				
<b>Erezée</b>						
N 807	rue Général Borlon	→	1			
	rue du Thier	↑	1			
	rue du Doyard	↑				
	rampe des Crétales	↑				
	rue du Centenaire	↑	1			
	Maison Communale	↑		13hr49	32,800	
	Avenue Nations Unies	←	1			
	rue Chasseurs Ardennais	↑	1			
<b>Pont d'Erezée</b>		⊙↑				
Direction Fisenne						
<b>Fisenne</b>						
N 807 rue du Château	rue du Tilleul	↑	1			
	rue des Roches	↑	1			

	rue de la Paix	↑				
	rue du Ravet	↑	1			
	rue du Mazy	↑				
	rue de l'Eglise	↑	1	13hr53	35,900	<b>RUSH 1</b>
<b>Soy</b>						
N 807 rue Préal	rue de la Havée	↑	1			
	rue Saint Roch	↑	1			
	rue de Wéris	↑	1	13hr56	37,500	
N 807 rue Grand Mont	rue de Melines	↑	1			
	rue Magerat	↑	1			
	rue de l'Isabelle	↑				
	rue de Melines	↑	1			
<b>Hotton</b>						
N 807 rue Grand Mont		↑				
N 807 / rue Haute	rond point / rue Haute	⊙←	2			
	rue des Vergers	↑	1			
N 86	Hotton pont	←		14hr04	42,800	
N 833 rue Simon	direction Laroche	←				
	rue du Parc	↑	1			
N 833 rue de La Roche	spéléo club Belgique	↑	1			
<b>Hampteau</b>						
N 833 rue de La Roche	rue de Héblon	↑				
	rue Chavée	↑	1			
	rue du Moulin	↑	1	14hr07	45,200	
	rue Inzefin	↑	1			
	garage Bastin	↑				<b>RUSH 2</b>
<b>Rendeux-Bas</b>						
N 833 rue de Hotton	rue du Foulon	↑				
	rue des Hêtres	→		14hr10	47,100	
Rue des Hêtres	rue Cheyeneux	↑				
<b>!!! rétrécissement + coussin berlinois !!!</b>						<b>DJ</b>
	rue des Hêtres 1	↑				
	rue des Hêtres 2	↑				
	rue des Bruyères	↑	1			
<b>Waharday</b>						
rue des Bruyères	rue du Bati	↑				
	rue du Pachi 1	↑				
	rue du Pachi 2	↑				
	rue des Bruyères	↑				
rue des Bruyères		↑		14hr15	50,400	<b>GPM 3</b>
rue des Bruyères		←				
rue des Bruyères	rue Lavaux	→	1			
<b>Chéoux</b>						
rue Lavaux	Tier de Marche	↑				
rue Lavaux	Pays de Liège	←	1	14hr19	53,000	
Pays de Liège	rue de la Fontaine	↑	1			
	La Girondaine	↑	1			
	Pays de Liège	↑				
<b>Rendeux-Haut</b>						
Pays de Liège	route de Marche	←	1			
route de Marche	rue de Chetenne	↑	1			
	rue du Petit Bois	↑	1			<b>DJ</b>
	la Golette ( Eglise )	↑	1	14hr24	56,100	

	rue Emile Dupont	↑	1				
	N 833 rue de La Roche	→					
	<b>Ilôts directionnels!!!!</b>						DJ
	N 833 rue de La Roche	↑					
	<b>Ronzon</b>						
	N 833 rue de La Roche	↑	1	14hr26	57,500		
	rue Saint Thibaut	↑	1				
	rue du Frêne						
	<b>Marcourt</b>						
	N 833 rue de La Roche	↑		14hr29	59,600		
	<b>Jupille</b>						
	N 833 rue du Moulin	↑					
	rue Warisy1	↑	1				
	rue Warisy 2	↑	1				
	Eglise	↑	1	14hr32	61,700		
	Clos Champs	→					
	<b>Warizy</b>						
	Clos Champs	←	1				
	rue du Monument	↑	1				
	rue du Monument	↑	1				
	la Pierrre	↑	1	14hr35	63,900		
	Vieille Route	→					
	Champ-le-Houtte						
	<b>Hodister</b>						
	Champ-le-Houtte	↑					
	Le Chapiron	↑		14hr39	65,900		GPM 4
	rue Saint Brice	←	1				
	<b>RAVITAILLEMENT 1</b>						
	Sortie du Village						
	Quatre Bras de Gênes						
	<b>4 Bras de Gênes</b>						
	N 888	←		14hr41	67,900		
	Quatre Bras de Gênes	↑					
	Watte Fosse	→		14hr46	71,000		
	Watte Fosse	↑	1				
	Halleux	↑	1	14hr49	73,200		GPM 5
	Halleux	←	1				
	Carrefour	↑					
	Halleux 1	←					
	Halleux 2	↑					
	Ronchamps	↑					
	<b>Vecmont</b>						
	Ronchamps	↑	1				
	N 89 rue de Beausaint	←		14hr55	76,500		
	rue de Ronchampay	↑	1				
	<b>Beausaint</b>						
	N 89 rue de Beausaint	↑	1				
	Beausaint 1	↑	1				
	Beausaint 2	↑	1				
	Beausaint 3	↑	1				
	Beausaint 4	↑					
	<b>Laroche</b>						
	N 89 rue de Beausaint	↑	1				
	Place du Bronze	←	1	15hr04	83,200		
	N 833 Le Chalet	→					
	avenue Hadja	↑	1				
	rue de la Gare	←	1				
	Aux feux rouges	←	1				
	N 89 rue de Cielle	←					
	Moulin de Royen	↑					
	rue du Paradis						
	<b>Cielle</b>						
	rue du Paradis	↑	1	15hr11	87,700		GPM 6
	rue des Ecomi						

	rue de la Chapelle	↑	1			
	rue de la Forêt	↑	1			
	Voye Giat !!!	→				
	chemin Grosse Fontaine	→				
rue du Paradis	rue de la Résistance	↑				
<b>Marcouray</b>						
rue de la Résistance	rue de la Résistance	→				
	rue Saint Pierre	←				
rue Saint Pierre	rue du Douaire	↑	1	15hr16	91,000	
	rue Saint Pierre	↑				
	rue des Martyrs	↑				
<b>Marcourt</b>						
rue des Martyrs	rue du Douaire	↑				
	Derrière la Ville	↑				
	la Maladrie	↑	1			
	Derrière la Ville	↑				
	rue du Vieux Moulin	↑	1			
	Pont de Marcourt	←	1	14hr19	93,100	
	N 833 rue de La Roche	→				
<b>Ronzon</b>						
N 833 rue de La Roche	rue du Frêne	↑	1			
	rue Saint Thibaut	↑	1			
	Bardonwez	↑				
<b>Rendeux-Haut</b>						
N 833 rue de La Roche	N 833 rue de Hotton	↑				
<b>Rendeux-Bas</b>						
N 833 rue de Hotton		↑				
<b>Gosse Confections</b>		↑		14hr25	96,700	<b>RUSH 3</b>
N 833 rue de Hotton	Haie Madame	↑	1			
	rue de Hotton	↑				
	rue de L'Ourthe	↑	1			
	rue des Hêtres	↑	1			
<b>Hampteau</b>						
N 833 rue de Hotton	rue Inzefin	↑	1			
	rue du Moulin	→		15hr29	99,500	
<b>Werpipin</b>						
rue du Moulin	rue des Monts	↑				
rue des Monts	rue Champs d'Héblon	↑				
	rue de la Vierge	↑	1	15hr30	100,600	
	rue du Moulin	↑				
rue du Moulin	rue de Trinal	↑	1			
<b>Melines</b>						
rue du Moulin	rue de l'Isbelle	↑	1	15hr34	103,000	
	rue de Soy	↑				
	rue de Melines	↑				
<b>Soy</b>						
rue de Melines	N 807 rue Grand Mont	←		15hr36	104,000	
N 807 rue Grand Mont	rue Magerat	↑	1			
	rue de l'Isbelle	↑				
	rue de Melines	↑	1			
<b>Hotton</b>						
N 807 rue Grand Mont		↑				
N 807 / rue Haute	rond point / rue Haute	⊙←	1			

N 86	rue des Vergers	↑	1			
	Hotton pont N 86	→				
	rue de la Jonction	↑	1			
<b>RUE DES ECOLES</b>	<b>ARRIVEE</b>			15hr44	109,200	
Ensuite 4 circuits locaux Hotton – Ny – Soy – Hotton						
<b>Circuit local 1</b>						
<b>Hotton</b>	rue des Vergers	↑	1			
	rue de la Scierie	↑	1			
	rue Rouge Croix	↑	1			
	rue du Levant	↑	1			
N 86	rue de Melreux	→	1			
<b>Ny</b>						
rue de Melreux	rue du Monty 1	↑				
	rue du Monty 2	↑	1			
	rue de Longchamps	←	1			
	rue de l'Espinette	→	1			
rue de l'Espinette	rue de Melines !!!!	←	1			
rue de l'Espinette	rue de Melines	↑				
<b>Soy</b>						
rue de Magerat	N 807 rue Grand Mont	→				<b>GPM 7</b>
N 807 rue Grand Mont	rue Magerat	↑				
	rue de l'Isbelle	↑	1			
	rue de Melines	↑	1			
<b>Hotton</b>						
N 807 rue Grand Mont		↑				
N 807 / rue Haute	rond point / rue Haute	⊙←	1			
	rue des Vergers	↑				
Pont de Hotton	N 86 rue des Ecoles	→				
N 86 rue des Ecoles	<b>ARRIVEE</b>			15hr59	119,500	
Ensuite 4 circuits locaux Hotton – Ny – Soy – Hotton						
	Soy	GPM 8	Circuit 2	16hr15	129,800	<b>GPM 8</b>
	Soy	GPM 9	Circuit 3	16hr30	140,100	<b>GPM 9</b>
	<b>Arrivée</b>		Circuit 4	<b>16hr46</b>	<b>149,400</b>	